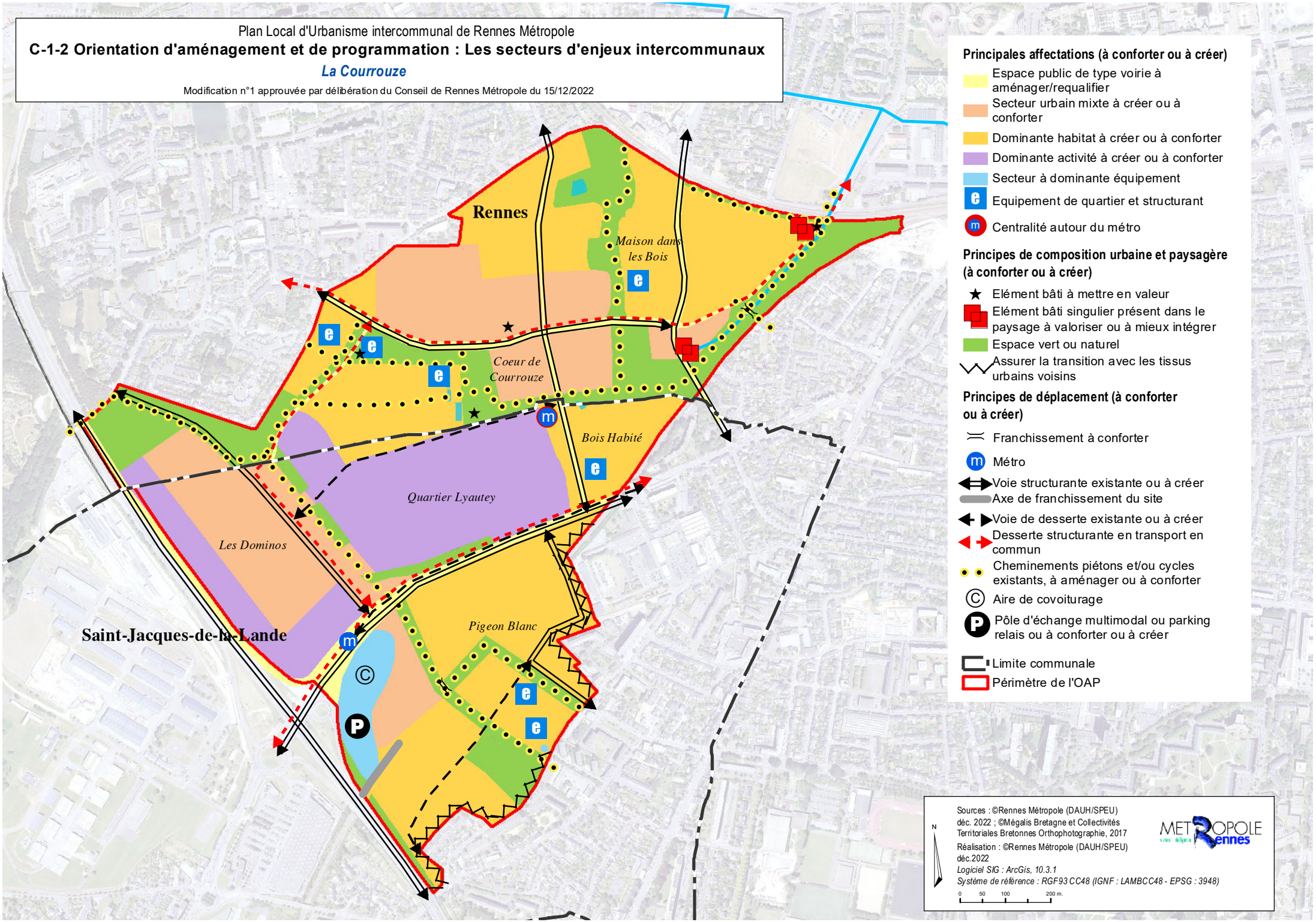
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

C-1-2 Orientation d'aménagement et de programmation : Les secteurs d'enjeux intercommunaux

La Courrouze

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022



Principales affectations (à conforter ou à créer)

- Espace public de type voirie à aménager/requalifier
- Secteur urbain mixte à créer ou à conforter
- Dominante habitat à créer ou à conforter
- Dominante activité à créer ou à conforter
- Secteur à dominante équipement
- Equipement de quartier et structurant
- Centralité autour du métro

Principes de composition urbaine et paysagère (à conforter ou à créer)

- Elément bâti à mettre en valeur
- Elément bâti singulier présent dans le paysage à valoriser ou à mieux intégrer
- Espace vert ou naturel
- Assurer la transition avec les tissus urbains voisins

Principes de déplacement (à conforter ou à créer)

- Franchissement à conforter
- Métro
- Voie structurante existante ou à créer
- Axe de franchissement du site
- Voie de desserte existante ou à créer
- Desserte structurante en transport en commun
- Cheminements piétons et/ou cycles existants, à aménager ou à conforter
- Aire de covoiturage
- Pôle d'échange multimodal ou parking relais ou à conforter ou à créer

- Limite communale
- Périmètre de l'OAP

Sources : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) déc. 2022 ; ©Mégalis Bretagne et Collectivités Territoriales Bretonnes Orthophotographie, 2017
Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) déc.2022
Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)
0 50 100 200 m.